No 196. Jeudi 18 Août 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois,	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE. Petit Marché-aux-Herbes, No 370.

PRIX DES INSERTIONS. Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 17 Août.

Le *Staats-Courant* relève aujourd'hui une erreur dans laquelle sont tombés quelques-uns de nos journaux, à l'occasion des statuts de la Société néerlandaise pour la fabrication de verre à vitres, où il est mentionné que le royaume des Pays-Bas a pris vingt actions dans cette entreprise; ils ont prétendu que le gouvernement se livrait de nouveau au système de soutenir activement certaines branches d'industrie en les dotant de subsides pris dans le trésor public.

Nous sommes autorisés à déclarer, dit le *Staats-Courant* :

« Qu'il n'a été ni avancé ni donné, à cet effet, des fonds pris dans le trésor public, et qu'une telle avance n'aura lieu en aucun cas;

» Que les vingt actions que l'état a prises dans cette entreprise, représentent une créance du chef d'avances plus considérables faites *précédemment*, par le fonds pour l'encouragement de l'industrie nationale, aux propriétaires de l'ancienne verrerie de Zwyndrecht qui, conformément à l'acte constitutif de la nouvelle Société, passe en propriété à cette dernière;

» Qu'en conséquence, loin de songer ici à une nouvelle avance pour l'encouragement de l'industrie, le gouvernement, en prenant la mesure que ces journaux attaquent, n'a eu en vue que d'assurer autant que possible les droits qui résultent de l'ancienne créance dont il s'agit. »

S. M., par arrêté du 14 de ce mois, a nommé secrétaires des Chambres de Commerce: à Zwolle, M. F. L. Schlingemann; à Deventer, M. J. L. Slichtenbree; à Kampen; M. C. J. Gluysteen; à Almelo, M. J. Bottenheim et à Enschedé, M. J. Jordaan.

On apprend que S. Exc. le ministre de la justice se rendra, encore cette semaine, dans les provinces de Groningue et de Frise pour y faire une tournée d'inspection des prisons.

La Société néerlandaise des chemins de fer procédera, le 2 septembre prochain, *aux armes d'Amsterdam*, dans la ville de ce nom, à l'adjudication de deux bâtimens de stations, un sur la ligne hors de la porte Guillaume à Amsterdam et l'autre hors de la porte dite *Rhynsburg* à Leyde.

M. B. J. van Hove vient de mettre la dernière main à une belle toile, *une Vue de Delft* dont on loue surtout le beau coloris et la vigueur de touche. On prétend que c'est une des meilleures productions de l'habile artiste.

Dans la soirée du 13 de ce mois, M. Nolthenius van Elsbroek, lieutenant en second de l'artillerie en garnison à Nymègue, a trouvé la mort au fond des eaux en se baignant à l'endroit dit *Grinds*. Un autre officier qui l'accompagnait, a couru un grand danger, mais il y a échappé, grâce au dévouement d'un habitant de Nymègue, nommé Laks, aidé du batelier Prudon. Ce jeune officier est généralement regretté à Nymègue où tout le monde l'estimait et le chérissait.

Avant-hier, un matelot de la pêche et, hier, un jeune homme de cette résidence ont trouvé la mort dans la mer sur le rivage de Schéveningue au même endroit que la régence a signalé tout récemment encore comme étant très-dangereux pour y prendre des bains.

REVUE SUCCINTE du commerce et de la Navigation à Java et à Madura, pendant 1841.

(*Suite et fin.* — Voir notre no d'hier.)

État Comparatif *de l'importation pour compte particulier, de produits d'Europe et d'Amérique, pendant les années* 1840 *et* 1841.

Désignation des marchandises.	1840.	1841.	Plus en 1841.	Moins en 1841.
Draps et étoffes de laine des Pays-Bas.	*f* 190,247	*f* 172,931		*f* 17,316
Id. id. étrangers	296,876	224,483		72,393
Toileries et étoffes de coton des Pays-Bas.	8,832,137	4,966,818		3,865,319
Id. id. étrangères	4,268,553	2,717.612		1,550,941
Poterie, verrerie et cristaux	314,292	397,441	*f* 83,149	
Opium, du Lévant.	248,000	152,000		96,000
Cuirs, selleries et voitures.	70,905	65,724		5,181
Objets d'habillemens	152,312	83,314		68,998
Avitaillemens	96,356	107,373	11,017	
Fournitures de bureau.	57,111	59,523	2.412	
Provisions	413,072	559,382	146,310	
Vins et spiritueux	1,043,697	1,059,242	15,545	
Meubles	104,939	80,342		24,597
Ouvrages d'or et d'argent et fils.	27,708	10,640		17,068
Galons et ornemens milit.	44,108	3,034		41,074
Modes, bijouteries, parfumeries et merceries	265,827	128,814		137,013
Librairie, musique et instrumens.	60,391	58,024		2,367
Cuivre et dito ouvré	264,611	427,467	162,856	
Fer et dito ouvré et machines	1,020,241	970,658		49,583
Acier et dito ouvré.	30,914	35,054	4,140	
Drogueries, et médicamens et ingrédiens de teinture.	79,138	22,356		56,782
Soieries.	58,659	146,637	87,978	
Sacs à café	167,778	136,564		32,214
Articles divers	208,121	403,291	195,170	
Total.	*f* 18,315,993	*f* 12,987,724	*f* 708,577	*f* 6,036,846

A déduire ce qui a été importé de plus en 1841 *f* 708,577

Reste d'importé en moins en 1841 *f* 5,328,269

Il résulte de ce qui précède que la diminution dans l'importation a eu lieu principalement pour les toileries et les étoffes de coton. La diminution du chiffre de l'importation en 1841 est attribuée :

1o A la crise financière qui se fait sentir à Java, crise qui, en général, a restreint les affaires;

2o A une estimation inférieure du prix de certains articles, qui a fait que la même quantité de marchandises représente une moindre valeur en numéraire;

3o Particulièrement en ce qui concerne les toileries et les cotons, à la surabondance de l'importation de ces articles en 1840, qui, jointe à la crise financière, a fait que le marché a été très-déprimé, pendant toute l'année 1841, au point que, au 31 septembre dernier, il y avait 5,778 caisses et balles de toileries de plus en entrepôt qu'au 31 décembre 1840.

Quant à l'exportation, la valeur totale s'en est élevée en 1840 à fl. 76,142,445
» 1841 » - 65,793,800

donc moins en 1841. . fl. 10,349,645

L'exportation a été en marchandises en 1840. fl. 73,972,792
en 1841. - 62,959,099

Moins en 1841. . . fl. 11,013,693

» espèces d'or et d'argent en 1841. fl. 492,616
en 1840. - 257,761

Plus en 1841. . . . - 234,855

Reste. . . . fl. 10,778,838

» en marchandises et numéraire pour le compte du gouvernement. . . . . . en 1841 fl. 2,342,085
en 1840 - 1,912,892

Plus en 1841. . . . - 429,193

Reste importé de moins en 1841. . . fl. 10,349,645

L'exportation de marchandises a été comme suit :

Produits de l'Archipel oriental, Java et Madura compris, en 1840. fl. 70,975,192
en 1841. - 60,761,724

Moins en 1841. . . . fl. 10,213,468

de l'Inde occidentale et du Bengale en 1840 fl. 142,237
en 1841 - 139,078

Moins en 1841. . . - 3,164

du Japon. . . . . en 1840. fl. 149,559
en 1841. - 88,478

Moins en 1841. . . - 61,081

d'Europe et d'Amérique. . . . en 1840. fl. 2,590,831
» 1841. - 1,793,510

Moins en 1841. - 797,321

Ensemble. . . fl. 11,075,034

par contre de Siam, de la Chine, de la Cochinchine, etc., en 1841. fl. 176,314
» 1840. - 114,973

Plus en 1841. . . - 61,341

Reste exporté en moins en marchandises pour 1841. . . . fl. 11,013,693

Etat Comparatif *de l'exportation de produits de l'archipel Oriental, Java et Madura compris, en* 1840 *et* 1841.

Désignation des marchandises.	1840.	1841.	Plus en 1841.	Moins en 1841.
Arac.	*f* 284,376	*f* 280,313		*f* 4,063
Provisions de bouche.	163,694	139,296		24.398
Gingembre.	29,749	47,708	*f* 17,959	
Or.	223,040	55,800		167,240
Bois de Sandal.	90,040	116,525	26,485	
» » Sapan.	38,403	32,665		5,738
» ouvré.	19,489			19,489
Cuirs.	226,131	240,142	14,011	
Indigo.	6,371,733	5,939,005		432,728
Coton, brut.	39,261	90,898	51,637	
Concourme.	14,525	41,855	27,330	
Café.	37,368,361	28,843,998		8,524,363
Canelle.	74,239	45,264		28,975
Cuivre ouvré.	154,000	154,662	662	
Fils de lin et de coton.	1,131,327	928,686		202,641
Nattes.	43,660	47,583	3,923	
Médicamens et drogueries.	38,249	31,458		6,791
Huile de coco et de Katjang.	161,226	122,369		38,857
Poivre, rond.	178,407	238,427	60,020	
» conique.	84,734	5,076		79,658
Rotting, joues.	171,796	222,104	50,308	
Riz.	3,064,092	3,042,954		21,138
Ecaille.	19,818	44,142	24,324	
Epiceries { Macis.	278,675	292,974	14,299	
Epiceries { Clous.	4,255	608,835	604,580	
Epiceries { Muscade.	1,043,463	1,281,446	237,983	
Sucre, en poudre.	13,687,352	12,373,132		1,314,220
» brun.	95,550	139,338	43,788	
Tabac.	1,206,894	1,106,393		100,501
Thé.	93,425	176,021	82,596	
Etain.	2,867,398	2,175,282		692,116
Treipang.	78,062	121,210	43,148	
Nids d'oiseaux.	1,089,860	1,054,560		35,390

FEUILLETON.

LE PERRUQUIER DE ROBESPIERRE. (1)

Tout allait donc pour le mieux pendant plusieurs mois, mais Pierre grandissait, l'état de son oncle avait peu de charmes pour lui, son cœur simple et bon était révolté par tout ce qui se passait sous ses yeux, et c'était à grand'-peine que le bon perruquier parvenait à calmer son indignation. Cet enfant-là, disait-il souvent, nous perdra tous, il me rendra suspect, et alors tout sera découvert; mon Dieu! que faire, comment éviter ce nouveau danger! Pierre le tira d'embarras.

Un soir il rentra plus tard qu'à l'ordinaire, il avait un air dégagé et martial qui ne lui était pas habituel; sans s'arrêter dans la boutique, il passa dans la seconde pièce où était Marie, et s'approchant d'elle: Cousine, lui dit-il, promettez-moi que vous n'allez pas me gronder.

— Vous gronder, Pierre, et qu'avez-vous donc fait?

— Oh! rien dont je doive rougir. Ecoutez-moi, J'espérais en venant avec vous chez mon oncle, pouvoir vous être utile à tous les deux, à l'un par mon travail, à vous par mes soins, ma surveillance; mais le genre de vie que vous adoptez, rend l'un inutile, et mon dégoût pour l'état qu'on m'a fait embrasser rend l'autre nul; loin d'aider mon oncle je lui suis à charge, je le gêne, car il a peur de moi; il craint que je ne le compromette, et il a raison, car je ne suis pas maître de moi quand j'entends tout ce qu'on dit d'absurde, et quand je vois tout ce qu'on fait d'atroce; d'ailleurs la patrie est en danger, tous les jeunes gens de mon âge volent aux frontières pour la défendre; moi je ne peux pas dire ce qui me retient ici, on me traite de lâche parce que je ne suis pas encore parti, cette position est intolérable, il faut qu'elle cesse.

— Vous voudriez partir!

— Je pars demain; à quoi vous suis-je bon ici? je suis jeune, je suis fort, j'ai du courage, je deviendrai quelque chose, j'en suis sûr; et si jamais on vous menaçait, si jamais on venait à découvrir qui vous êtes, défenseur de la patrie je pourrai réclamer le droit de vous protéger, au nom du sang que j'aurais versé pour elle.

— Y songez-vous, Pierre! et mon père!

— Votre père, oh! vous savez bien, Marie, que ce ne sera jamais un ennemi qu'il rencontrera en moi; il m'approuverait, j'en suis certain, car, je vous le répète, je n'ai pas d'autre moyen de vous protéger.

Lorsque le perruquier apprit la résolution de son neveu, il en fut plus surpris qu'affligé. L'isolement de Marie, sa réserve le rassuraient beaucoup, mais la pétulance de Pierre l'effrayait, à l'armée, disait-il en lui-même, il sera distrait, occupé, il y aura moins de danger; d'ailleurs, ce départ sera auprès de M. de Robespierre une recommandation pour la famille, une nouvelle preuve de patriotisme qui aura son bon côté: il approuva donc ce projet, et s'occupa de donner à l'enrôlement de son neveu un éclat calculé qui pût frapper ses voisins, et faire du bruit dans les quartiers environnans.

Le perruquier ne perdit pas un instant, il fit équiper et armer son neveu qui, sous le costume militaire un peu bariolé de l'époque, avait une bonne mine, un air martial qui lui attiraient l'approbation de la foule. Aussi quand l'oncle, revêtu de sa plus belle carmagnole, conduisit son neveu au bureau d'enrôlement, furent-ils suivis par un grand nombre de femmes et de vieillards qui battaient des mains et répétaient en chœur avec les deux héros de cette ovation ces vers de la *Marseillaise:*

Allons, enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé! etc.

Parvenus au pied de l'estrade où l'on s'inscrivait, l'oncle et le neveu montèrent ensemble: Pierre donna ses noms et déclara qu'il voulait aller combattre les ennemis de la république. Le municipal le félicita, lui donna le baiser fraternel et le présenta à la foule qui redoubla ses acclamations; quelques instans après partit le détachement auquel appartenait Pierre.

Lorque le perruquier revint chez lui, il trouva Marie bien triste; elle pleurait, la pauvre enfant! elle venait de perdre le compagnon de ses premiers jeux, celui qu'elle regardait comme son frère, comme son appui, et cette nouvelle perte l'avait trouvée sans courage.

— Ne pleure pas, Marie, — lui dit le perruquier encore tout ému; — ne pleure pas, Pierre a pris le bon parti: les braves sont toujours estimés quoi qu'il arrive: et d'ailleurs, comme dit M. de Robespierre: «*Le temps est un grand maigre, il faut toujours compter sur lui*, (le temps est un grand *maître*, etc.)» Espérons donc, mon enfant, et ayons confiance en l'avenir.

Si vous saviez avec quelle rapidité se succédaient les événemens à l'époque dont nous vous avons parlé; si vous saviez que l'état changeait de maître trois ou quatre fois par jour; que les héros du matin étaient les victimes du soir; que dans cette arène ouverte à toutes les passions, à toutes les ambitions, les hommes s'entre-dévoraient avec fureur, vous ne seriez pas étonnés d'apprendre combien de changemens étaient survenus dans la famille Giraud depuis le départ de Pierre pour l'armée.

Robespierre, ce terrible proconsul, cette bénévole pratique de notre ami le perruquier, poursuivi par une faction qui comprit qu'elle ne pouvait échapper à la mort qu'en renversant le *tyran* démocrate, succomba sous ses coups dans la nuit du 9 thermidor, et porta à son tour, sur l'échafaud, sa tête mutilée par la balle d'un soldat.

La chute de cette tête fut un bonheur pour la France, mais elle fut un malheur pour le pauvre perruquier, qui perdit ainsi sa meilleure pratique; et comme à toutes les époques, les réactions politiques ne se font pas sentir seulement dans les sommités, mais que le contre-coup se reproduit jusque dans les basses classes de la société, ce qui faisait la gloire et la fortune du perruquier, l'intimité de Robespierre, devint pour lui un motif de ruine et de proscription après sa chute. Cette boutique où les curieux venaient chaque jour dans l'espoir d'entendre répéter les mots échappés au grand homme, fut signalée, après le 9 thermidor, à la vindicte publique. Peu s'en fallut qu'on n'attribuât au pauvre artisan tous les crimes de ce client qu'on lui avait tant envié, et que, sous le prétexte qu'il avait rasé le terrible Robespierre, on ne lui demandât compte de toutes les têtes que celui-ci avait fait tomber.

Il fallut donc fermer boutique, se cacher, se soustraire à la fureur réactionnaire et renoncer à cette suprématie qui rendait si fier le brave Antoine; ce fut un coup bien cruel pour lui: son amour-propre en souffrit, son cœur plus encore, car le pauvre artisan s'était attaché à Marie: il l'aimait comme sa fille et la perte de son gagne-pain l'effrayait plus encore pour elle que pour lui.

— Mon Dieu! Marie, dit-il un soir à la jeune fille, qu'allons-nous devenir? Je n'ose plus me montrer; moi qui n'ai jamais fait de mal à personne, on fait de moi un monstre; c'est tout au plus si je pourrais trouver une barbe à faire; les aristocrates me repoussent, les thermidoriens me détestent; j'ai tout perdu en perdant feu M. de Robespierre! Ah! qu'il avait bien raison quand il me disait, tandis que je l'accommodais: «De quoi te plains-tu, Giraud, tu n'a pas de soucis, tu es *heureux comme un coq en plâtre* (un coq *en pâte*), souhaite que cela dure long-temps, mon garçon.» Mais cela n'a pas duré! et cependant je ne me plaindrais pas si je n'étais effrayé pour ma bonne Marie.

— Rassurez-vous, mon bon Antoine, reprit Marie, laissez ceux qui ne vous connaissent pas vous mal juger, mais Dieu qui lit dans les cœurs sera plus juste, et moi, que vous avez sauvée au péril de vos jours, moi qui vous dois tant, est-ce que je ne suis pas là pour vous consoler, vous soutenir?

— Oh! je sais que vous êtes bonne et reconnaissante, mais les temps sont durs, tout est hors de prix, c'est embarrassant. J'ai écrit à Giraud; lui qui ne vous a jamais laissé manquer de rien, et qui vous aime tant, il viendra à votre secours, j'attends sa réponse, c'est ce qui me console.

Marie n'avait pas attendu les aveux tardifs du perruquier pour songer à l'aider; elle était parvenue à se procurer quelques travaux dont le produit, quoique bien faible, les aidait à payer leurs petites dépenses. C'était à l'insu d'Antoine que Marie allait chercher et reporter son ouvrage; elle profitait du moment où le brave perruquier allait faire la queue, non pas à sa pratique,

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Sel.	171,893	244,567	72,674	
Articles divers.	368,015	477,036	109,021	
Ensemble.	ƒ 70,975,192	ƒ 60,761,724	ƒ 1,484,748	ƒ 11,698,216

A déduire ce qui a été exporté en plus en 1841 ƒ 1,484,748

Reste exporté de moins en 1841 ƒ 10,213,468

Il faut remarquer, en rapport avec la comparaison ci-dessus des exportations pendant les années 1840 et 1841 :

1° Que le chiffre élevé de 1840 résulte de :

a. de la récolte extraordinairement favorable de 1839;

b. de la vente des fonds de magasin considérables existant au 31 décembre 1839, comparaison faite à l'écoulement opéré au 31 décembre 1840.

2° Que le chiffre inférieur de 1841 doit être attribué.

a. à la dernière de ces circonstances;

b. aux récoltes moins abondantes de 1840 et 1841;

c. à une estimation moins élevée de la valeur en argent des produits exportés *ad* ƒ 4,494,079.

3° Que la plus grande diminution a eu lieu pour le café et l'indigo. Quant au sucre, on en a exporté une plus grande quantité en 1841 qu'en 1840

L'exportation de ces trois articles, pendant les deux années a été de :

Café.	en 1840	picols	1,132,375
»	» 1841	»	961,466
ainsi moins	» 1841	»	170,909
Indigo.	» 1840	Liv. Amst.	2,123,911
»	» 1841	» »	1,827,397
ainsi plus	» 1841	» »	296,525
Sucre	» 1841	picols	1,031,094
»	» 1840	»	1,013,878
ainsi moins	» 1841	»	17,216

Par contre, il y avait au 31 décembre 1841 des restans considérables en magasin; ils s'élevaient à savoir :

Café.	picols	227,562
Sucre	»	50,797
Indigo.	Liv. d'Amst.	479,034

Le commerce particulier a participé dans l'exportation ci-dessus à savoir en :

Café.	en 1841	picols	154,340
»	» 1840	»	122,993
ainsi en plus.	» 1841	»	31,347
Sucre	» 1841	»	175,384
»	» 1840	»	26,548
ainsi en plus	» 1841	»	148,836
Indigo.	» 1841	Liv. d'Amst.	163,715
»	» 1840	» »	37,528
donc en plus	» 1841	» »	126,187

Il y a en conséquence une augmention remarquable dans les productions de l'industrie particulière et par contre une diminution proportionnée dans le manque de retours pour le commerce particulier.

Armée Prussienne.

D'après le dernier Annuaire, publié à Berlin, l'armée prussienne compte aujourd'hui 2 feldmaréchaux (honoraires), le comte de Zieten et le duc de Wellington; 16 généraux d'infanterie et de cavalerie dont 5 princes de la famille royale (les princes Henri et Guillaume, oncles du roi; Auguste, Frédéric cousins du roi, et le prince de Prusse); un souverain étranger (le prince électoral de Hesse), un prince étranger (Frédéric des Pays-Bas), et un fonctionnaire civil, l'inspecteur-général des forteresses, chef des ingénieurs et pionniers, Aster. Les 8 autres sont : MM. de Knesebeck, de Muffling, de Grolman, de Borstell, de Natzmer, de Boyen, de Krauseneck et de Luck. Elle compte ensuite 36 lieutenans-généraux (parmi lesquels les princes Charles et Albert, et le prince de Putbus) et 97 généraux-majors, parmi lesquels le prince Adalbert, un souverain étranger (le duc de Cœthen) et deux civils.

Après ces officiers-généraux viennent 111 colonels dont 16 civils, 109 lieutenans-colonels dont 30 civils et 653 majors dont 190 civils.

Parmi les chefs de régimens d'infanterie, on remarque le prince-électoral de Hesse (11e); le prince Frédéric des Pays-Bas (15e); le grand-duc de Schwérin (24e); le roi de Wurtemberg (25e) et le grand-duc de Bade (29e).

Parmi les chefs de régimens de cavalerie, on remarque le roi des Pays-Bas (4e); l'empereur de Russie (6e) et le grand-duc Michel (7e cuirassiers); le roi de Hanovre (3e hussards); le prince Charles de Bavière et le prince royal de Bavière (6e et 8e hussards); le grand-duc héritier de Russie et le duc de Nassau (3e et 5e hulans).

Parmi les chefs de régimens de *Landwehr*, on remarque le prince de Putbus, le duc d'Anhalt-Cœthen, le colonel prince Adolphe de Hohenlohe-Ingelfingen et le général-major comte de Stolberg-Wernigerode, ministre d'état.

La reine Elisabeth est chef honoraire du 2e cuirassiers, dit de *la reine*.

Le roi est chef du 1er régiment de la garde à pied, de la garde du corps et du 2e infanterie dit *du roi*.

Les deux régimens des grenadiers de la garde portent à perpétuité les noms de leurs anciens chefs : *Empereur Alexandre* et *Empereur François*.

Les duc de Brunswick et le duc de Lucques ont le rang de général-major à la suite.

Le colonel prince Henri LXVII, de Reuss-Schleitz sert à la suite de l'armée, et le colonel grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach est agrégé au 1er régiment de cuirassiers.

MENSONGES DU JOUR.

On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers :*

« Ce n'était guère que depuis 4 ans que Louis-Philippe avait commencé à initier son fils aîné aux affaires de l'état, parce qu'il avait compris qu'il devait à la nation de laisser après lui un successeur instruit dans tous les détails de la science gouvernementale qu'il a mise lui-même en pratique depuis douze ans avec tant d'habileté et de prudence, les quatre autres princes étaient restés complètement étrangers aux affaires publiques. Mais nous apprenons que depuis la malheureuse catastrophe qui lui a ravi son fils aîné, Louis-Philippe veut que ses quatre fils suivent de près tous les actes de son administration, afin de se former de bonne heure à gouverner. Ainsi le duc de Nemours, le prince Joinville, les ducs d'Aumale et de Montpensier restent enfermés tous les jours pendant plusieurs heures dans le cabinet de leur père, qui leur explique la portée de tous les actes de son gouvernement depuis 12 ans, et les ressorts secrets qu'il a fallu faire agir pour balancer les pouvoirs de l'état et empêcher l'esprit révolutionnaire d'une fraction de la Chambre des Députés d'envahir la majorité parlementaire et de faire ensuite la loi aux deux autres pouvoirs de l'état. »

— On lit dans le *Morning Herald :*

On dit qu'au jubilé des noces de LL. MM. russes, les grands de l'empire se sont cotisés pour présenter à l'empereur un magnifique fauteuil en argent. Lorsque le monarque entra dans la salle pour recevoir les félicitations de sa cour assemblée, il se mit en devoir de s'asseoir dans le fauteuil en question, lorsque le comte Beckendorf l'arrêta en le priant de ne pas s'asseoir, attendu qu'il avait le pressentiment de quelque malheur, s'il le faisait. L'empereur se moqua de cette idée et persistait à s'y asseoir, lorsque le comte Beckendorf tira son épée, en arrêtant soudainement les pas de S. M. Avant que l'empereur fût revenu de son étonnement, son ministre était à ses pieds, en s'écriant : « Pardonnez-moi, sire, le salut de V. M. m'a guidé; j'ai fait mon devoir ; qu'on examine le fauteuil. » Il le fut en effet, et c'est alors qu'on découvrit qu'il contenait deux épées qu'un mécanisme particulier faisait jouer de manière qu'elles se présentaient simultanément des deux côtés du fauteuil, et blessaient la personne qui s'y asseyait.

Faits Divers.

Incendie aux cousins.

Ces jours derniers, toute la ville de Brielle a été en émoi à la vue d'un épais nuage de fumée qui enveloppait la tour de la grand'-église. La panique se répand en un instant dans tous les quartiers de la ville, le personnel des pompes se rassemble en toute hâte, on monte à la tour et l'on voit... quoi...... des myriades de cousins prenant leur essor d'un tuyau de cheminée adossé contre la tour. Vue de loin, cette pérégrination de moucherons ressemblait à s'y méprendre aux épaisses bouffées de fumée qui précédent le développement d'un incendie. Et les habitans de Brielle de rire, comme on peut se le figurer, joyeux qu'ils étaient d'en être quittes pour la peur.

— Le pyroscaphe *Thames*, parti de la Jamaïque le 7 juillet, annonce que, dans le courant du mois de juin, plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans les Antilles anglaises, entre autres à Antigua.

— On annonce que M. le vicomte de Saint-Aignan, préfet du Nord, est en ce moment en Belgique pour préparer l'aplanissement des difficultés internationales qui s'élèvent ou pourraient s'élever dans la mise en circulation des deux sections du chemin de fer de Valenciennes à Quiévrain et de Lille à Mouscron. Une conférence doit avoir lieu prochainement à Lille à cet égard; elle est, dit-on, fixée au 18 courant, à l'hôtel de la préfecture : des commissaires belges y sont attendus; M. de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, doit faire partie des membres de cette conférence. On a lieu d'espérer que les dernières difficultés seront promptement résolues.

— Une lettre de Berlin, à la date du 9 août, porte :

« D'après des lettres de commerce de Copenhague, l'intenti[on] du gouvernement danois était de conclure la nouvelle conve[n]tion relative au tarif du Sund, avec la Prusse conjointem[ent] avec la Russie, l'Angleterre et l'Autriche; mais les exigences [de] certaines puissances, particulièrement de la Russie, ont am[ené] tant d'obstacles, que s'il ne se présente des conjonctures p[lus] favorables, le traité sera conclu séparément entre le Danema[rk] et la Prusse.

— On annonce que dans le bourg de Tambach, près de G[...] il a éclaté le 11 août dans la matinée, un incendie qui a dé[truit] les trois quarts de cet endroit. L'église, l'école, la poste, [...] les hôtels, sont devenus la proie des flammes. Au départ [des] nouvelles, à 5 heures du soir, on n'était pas encore maîtr[e du] feu.

— Tandis que nos campagnes desséchées aspirent à [être] abreuvées par une pluie bienfaisante, on se plaint à Saint-[Pé]tersbourg de la continuité des pluies. Voici ce qu'on écri[t de] cette capitale, à la date du 2 août :

« La pluie ne cesse de tomber, et il se passe rarement un[...] deux jours que nous n'en ayons pas. De semblables plaintes [s'é]lèvent de toutes les localités, dans l'entière moitié septen[trio]nale de l'empire. On parle de grands dommages qu'elle pou[rra] apporter à la fenaison qui a commencé partout. On craint [que] si les pluies continuent, elles n'exercent la plus funeste influ[en]ce sur la prochaine récolte. »

— On lit dans la *Somerset Gazette* :

« M. Green fait tous les préparatifs nécessaires pour un vo[ya]ge aérien. Il a l'intention de se rendre sur les côtes de Fra[nce.] Il sera accompagné de plusieurs personnes. On dit qu'une d[ame] sera du voyage. On se rappelle qu'il y a quelques années, [M.] Green a également traversé la Manche, et que son aérostat [est] descendu dans le duché de Nassau. »

— On admire en ce moment au jardin botanique de l'Un[i]versité de Groningue une *Agave Geminiflora*, connue p[lus] généralement sous le nom de *Bonapartia Juncea*. Cette plan[te] que le jardin botanique possédait depuis long-temps, n'av[ait] jamais encore fleuri; aujourd'hui elle est en pleine florais[on.] En moins de cinq semaines, elle a poussé une tige élancée d[e ...] aunes de hauteur, couronnée d'une profusion de belles fle[urs] qui, cependant, n'ont pas des couleurs très-brillantes.

— On mande de Berlin, le 10 août :

« Quand le roi s'est rendu d'ici à Potsdam, par le chemin [de] fer, en revenant de Silésie, une des voitures du convoi roya[l a] pris feu; mais en quelques minutes ce feu, qui était peu con[si]dérable, a été éteint. »

— Nous avons déjà parlé de ces énergumènes qui promèn[ent] leur fanatisme religieux dans la province de Smaland (Suède). Ces gens possédés de la rage de prêcher en plein air, continu[ent] leurs tristes extravagances. Dimanche, le 10 juillet, 3000 in[di]vidus venus de tous les lieux à la ronde, se sont réunis à E[...]rote, pour entendre prêcher ces fanatiques. Plusieurs perso[n]nes du peuple s'arrachèrent leurs habits du corps, et leurs a[n]neaux et boucles des doigts et des oreilles, et les foulèrent a[ux] pieds, en s'écriant que ces objets précieux étaient des or[ne]mens du diable. Un soldat ramassa une foule de bagues en [...] dans un panier qui fut enfoui. La maladie, dit une lettre [de] Stockholm, paraît avoir atteint son point culminant. Les ex[]hortations et les avertissemens ne font rien ; les moyens coërci[]tifs produisent encore moins d'effet.

---

mais à la porte du boulanger, pour obtenir un peu de mauvais pain; et quand il rentrait triste et découragé, elle le consolait, l'encourageait, lui parlait de sa famille, et lui donnait l'exemple de la résignation. — Que vous êtes bonne, Marie! lui dit-il un jour, et dans quels temps vivons-nous, grand Dieu! Comment! c'est vous, vous mademoiselle, qui soutenez et consolez le vieux perruquier que tout le monde abandonne, même son frère, qui ne lui répond pas! — Le silence de mon père nourricier m'inquiète autant que vous, reprit Marie, mais je ne l'accuse pas; s'il ne vous répond pas, c'est que cela lui est impossible. Pouquoi n'écririez-vous pas à Pierre?

— Et comment savoir où il est, Pierre? chercher un soldat dans toutes ces armées qui combattent partout et toujours, autant vaudrait, comme me le disait quelquefois feu M. de Robespirre, «*chercher une anguille dans une botte de foi!* (chercher une *aiguille* dans une botte de *foin.*) »

Hélas! l'inquiétude d'Antoine, relativement au silence de son frère, était pour ainsi dire un pressentiment. Giraud, ce bon père nourricier, fidèle serviteur de la famille de Marie, était mort; sa femme ne lui avait survécu que pendant quelques jours, et la nation avait fait mettre le séquestre sur les biens du défunt; tout était donc perdu, car, ni la fille de l'émigré, ni le parruquier de Robespierre, n'auraient pu sans danger réclamer à cette éqoque des biens auxquels leurs droits eussent été des crimes.

Mais la perte de ces biens ne fut pas ce qui affligea le plus Marie; c'était sa nourrice, c'était Giraud qu'elle regrettait: c'étaient ces deux amis dévoués dont malgré l'absence, les soins l'avaient sans cesse entourée; c'étaient ceux auxquels sa mère en mourant avait légué sa tendresse, qui la laissaient une seconde fois orpheline. Aussi sa douleur fut-elle vive et cruelle, et pourtant Marie fut obligée de cacher ses pleurs pour redonner un peu de courage à Antoine, que le malheur accablait. Il fallut que la pauvre fille redoublât de zèle et de courage pour trouver les moyens de subvenir à des dépenses que la disette, la demonétisation des assignats, rendaient chaque jour plus onéreuses. Cette condition ne l'effraya pas, elle l'accepta sans se plaindre, regardant ce qu'elle faisait pour le vieux perruquier comme l'acquit d'une dette contractée par elle envers la famille Giraud.

Afin qu'on puisse se faire une idée de la difficulté qu'on avait alors pour se procurer les choses de première nécessité, il faut se rendre compte de la situation; le gouvernement d'alors émettait tant d'assignats qu'on ne les recevait qu'avec défiance et qu'on s'en débarrassait le plus tôt possible; on préférait avoir des marchandises même altérables, qu'un papier qui changeait chaque jour et qui devait promptement perdre toute sa valeur. Alors on achetait à tout prix; de là, cherté extraordinaire des denrées.

Voici un tableau de ces prix, que nous trouvons dans un journal de l'époque. Celui qui avait été assez adroit pour conserver un louis d'or de 24 livres pouvait l'échanger contre 400 liv. en assignats; mais aussi avec cette monnaie on payait la livre de pain 12 liv.; le boisseau de pommes de terre 24 liv.; une paire de souliers 70 liv.; une paire de bottes 280 liv.; une liv. de savon 20 liv.; une livre de sucre 20 liv.; une voie de bois 210 liv.: une voie de charbon 60 liv.; et enfin une voie d'eau 25 sols, et le reste à proportion.

Encore, si, à ce prix si élevé, on avait pu se procurer facilement de quoi vivre; mais non, il fallait passer la nuit à la porte des boulangers pour obtenir, grâce à une carte, deux onces de mauvais pain par personne; il fallait se battre pour avoir de la viande, du charbon, du bois, tout enfin. Chaque jour l'émeute ensanglantait les rues, on attaquait la convention, et l'on portait encore des têtes au bout d'une pique, comme un étendard triomphal. Toutes ces horreurs étaient commises par ce qu'on appelait alors *la queue de Robespierre*, et les représailles ne se faisaient pas attendre.

Le pauvre perruquier, redoutant les ovations des uns, les menaces des autres, osait à peine sortir; il s'écriait quand il était seul avec Marie : « Oh! mon enfant, dans quel temps vivons-nous! Et que feu M. de Robespierre avait bien raison quand il me disait : *Un bon chien vaut mieux que deux gros rats* (un bon tien, vaut mieux que deux tu auras). Et Marie le consolait en lui faisant espérer un meilleur avenir.

Pendant que tout cela se passait à Paris, et que Marie nourissait par son travail et soutenait par ses prières et ses exhortations le malheureux Antoine, Pierre obtenait à l'armée des succès et de l'avancement. Brave, intrépide même, il avait donné souvent des preuves de courage qui l'avaient fait distinguer. Il faisait partie de l'armée de Sambre-et-Meuse; cette armée, commandée par Jourdan, était une de celles qui avaient le plus souffert de toutes les privations. Sans cesse aux prises avec un ennemi supérieur en nombre, manquant de pain, de chaussures, de vêtemens, nos soldats se battaient avec ardeur et riaient de leur dénuement.

Un soir, on s'était battu pendant toute la journée, et la nuit seule avait suspendu les hostilités; les soldats d'un poste d'avant-garde causaient au coin du feu du bivouac, placé près d'une vieille masure en partie démantelée par les boulets et la mitraille.

— Vois-tu, Agricola, dit le caporal Brutus, tout en recousant tant bien que mal sa veste trouée; je crois que les *kaiserlicks* se souviendront de la journée d'aujourd'hui, et qu'ils nous laisseront quelques jours de repos.

— Compte là-dessus, reprit Agricole; du repos! est-ce que c'est fait pour nous, cela? et quand bien même ces fainéans de *kaiserlicks* nous laisseraient le temps de nous rafistoler un peu, est-ce que les autres le voudraient? S'ils nous donnaient seulement des souliers, ça pourrait encore aller; mais toujours marcher les pieds nus, c'est dur.

— De quoi te plains-tu? est-ce que tu n'as pas entendu le représentant du peuple quand il s'est écrié : « La dix-septième demi-brigade a bien mérité de la patrie! Il lui sera distribué une paire de sabots pour deux hommes. »

— Voilà une fameuse occasion pour nous faire emporter chacun une jambe, dit un jeune soldat en attisant le feu, ça fait que comme ça il y aura des sabots pour tout le monde.

— Bravo! s'écria Brutus, en voilà une idée; avec ça que ces pandours ne jouent pas mal aux quilles, ça pourra se faire. — Et tout le monde se mit à rire.

— Moi, reprit un grand garçon de vingt ans, ce n'est pas les souliers ou les sabots que j'ai sur l'estomac, et qui me gênent; c'est le pain qui ne vient pas souvent. Les pieds, ça se fait aux cailloux; mais quand ce diable d'estomac crie, ça ne va plus.

— On voit bien, dit le caporal Brutus, que ventre affamé n'a pas d'oreilles. Tu n'as donc pas entendu ce qu'a dit le représentant quand on lui a dem[andé] du pain?

— S'il avait dit : En voilà, je l'aurais bien entendu, va!

— Il nous respecte trop pour parler ainsi, dit Brutus d'un ton grave; il [a dit :] Les républicains n'ont pas besoin de pain, il ne leur faut que du fer.

— Eh bien! s'il n'avait jamais eu que des mouillettes comme ça pour trem[per] dans ses œufs, il ne serait pas si gros, ton représentant. Et les écla[ts de] rire recommencèrent.

Un coup de feu, qui se fit entendre sur la ligne des vedettes, mit fin à [cette] hilarité; et ces hommes, qui se plaignaient un instant avant, s'élancèrent [sur] leurs armes avec ardeur.

— Qu'y a-t-il? demanda vivement un jeune officier qui dormait dans un coin, et n'avait pas pris part à la conversation.

— Ma foi! citoyen lieutenant, il paraît que les *kaiserlicks* n'en ont pas encore assez, ils veulent recommencer la danse; en avant les clarinettes!

Le jeune officier donna promptement ses ordres, et s'élança à la tête de ses soldats du côté où le coup de feu avait été entendu. L'affaire ne fut pas longue; il s'agissait seulement d'un parti ennemi qui, égaré pendant la nuit, s'était jeté dans les avant-postes français. L'officier qui commandait ce détachement avait seul été atteint par le coup de feu du factionnaire; il était tombé, et sa troupe, avertie de sa méprise, avait promptement disparu. Les républicains, après avoir poursuivi pendant quelques instans leurs ennemis, regagnèrent le poste en grondant.

— Peste des fuyards! dit Agricola; c'était bien la peine qu'ils vinssent nous déranger pour s'envoler ensuite comme des mouettes.

— En voila un qui ne s'est pas sauvé bien loin, dit le caporal Brutus, arrivant avec un prisonnier qu'il tenait au collet, et, si je ne me trompe, c'est le chef de la bande; c'est ce que le lieutenant verra tout à l'heure, car ce diable d'Allemand ne veut pas répondre. En attendant qu'on le fasse parler, deux factionnaires pour le garder dans la masure, et demain son compte sera bon.

(*La suite à demain.*)

EXTÉRIEUR.

PERSE. On lit dans l'*Echo de l'Orient*, en date de Constantinople, le 27 juillet : Le dernier bateau de Trébisonde, venu dimanche, n'a apporté aucune nouvelle de Perse. Le tartare n'était pas encore arrivé à Trébisonde avant le départ de ce bateau. On savait cependant que les préparatifs se continuaient, et même on avait appris indirectement que le gouverneur de Suleïmanié avait battu les Persans commandés par Riza Konli Khan.

— La même feuille annonce que la douane de Constantinople se trouvant à découvert vis-à-vis des négocians persans pour des sommes considérables, l'embargo vient d'être mis sur leurs marchandises. Cette mesure de précaution, dit l'*Echo*, dans les circonstances actuelles, est l'unique moyen par lequel le gouvernement ottoman puisse rentrer dans ses avances.

— Les fonctions de Méhémet-Khan, ambassadeur persan à Constantinople, cessant par le fait de l'état d'hostilité dans lequel se trouvent la Perse et la Turquie, on pense que les intérêts des sujets persans, résidant à Constantinople, seront placés temporairement sous la protection de la Russie.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 24 juillet. La Porte a le projet d'envoyer en Perse, avec l'armée, un prince persan de l'ancienne dynastie, qui vit ici d'une pension ottomane, afin d'y allumer par son parti, la guerre civile et de l'élever sur le trône de Perse. M. de Titoff, auquel cette circonstance a été rapportée, a déclaré à Sarim-Bey que la Russie ne le verrait pas avec indifférence et prendrait, dans ce cas, le parti du Shah. Comme, malgré cette déclaration, la Porte semblait vouloir persister dans sa résolution, sir Stratford Canning, s'est rendu chez le Reis-Effendi, pour lui notifier qu'aussi le cabinet anglais, dans le cas où la Porte aurait le projet d'opérer le détrônement du Shah qu'il a reconnu, par l'envoi de ce prince, ne pourrait plus s'interposer en faveur de la Porte, dans les affaires persanes-turques, mais serait obligé de soutenir le Shah, comme souverain actuel et reconnu de la Perse. En suite de ces déclarations, la Porte paraît avoir renoncé à l'exécution de son projet avantureux. (*Gaz. Univ. de Leipsig.*)

— Le 27 juillet. Le manifeste que la Perse a publié contre la Porte, paraît rendre impossible toute solution pacifique. La Porte est décidée à ne céder ni dans la question des frontières ni dans celle des indemnités réclamées par la Perse. Le gouvernement ottoman regarde la guerre comme inévitable; Izzet-Mehemet Pacha avait le dessein de renverser du trône le Shah de Perse, et de le remplacer par un oncle de ce dernier prince, qui aurait, dit-on, un parti considérable dans le pays. Cependant, les représentans d'Angleterre et de Russie ont protesté contre toute intention de la Porte à cet égard, et ont déclaré que la dynastie qui occupe actuellement le trône de Perse se trouve placée sous la garantie de l'Angleterre et de la Russie, et que ces puissances ne souffriront jamais que la couronne de Perse passe dans une autre ligne. Il est plus que probable que la Porte sera obligée de céder; d'autant plus que l'issue d'une guerre avec la Perse est plus que douteuse, et qu'il ne serait pas prudent de sa part de provoquer la coopération de l'Angleterre et de la Russie en faveur de la Perse. La situation de la Porte est d'ailleurs trop critique pour qu'elle aille s'exposer de gaieté de cœur à de nouveaux dangers. Elle est sérieusement menacée dans toute l'étendue de son empire, de l'Egypte jusqu'au Liban, du Liban jusqu'à la Mer Noire, et de cette dernière jusqu'à l'extrémité du Balkan et au lac de Skodra.

— Schekib-Effendi, qui était aussi chargé de pleins pouvoirs pour régler les affaires de la Servie, se trouve encore à Bucharest. Il a totalement échoué dans sa mission en Valachie. On doute qu'il aille en Servie; on croit, au contraire, que la Porte y enverra un autre commissaire.

Moustapha-Nourri-Pacha mande de la Syrie qu'Omer-Pacha est généralement détesté, et qu'il est presque impossible de maintenir plus long-temps l'ordre de choses existant. En suite de cet avis, la Porte s'est décidée à recevoir la nouvelle députation maronite. La Porte paraît fermement résolue d'en finir une fois pour toutes avec les nombreuses difficultés dont elle est assiégée; on parle également d'instructions qui auraient été envoyées à M. Mussurus, ministre de Turquie à Athènes, et qui seraient rédigées dans des termes tout-à-fait pacifiques. (*Gaz. d'Augsb.*)

RUSSIE. — ST.-PÉTERSBOURG, 30 juillet. La levée de recrues, qui a été ordonnée, commencera à la mi-novembre et finira au mois de janvier. L'adjudant-général, lieutenant-général Grabbe, est confirmé dans le commandement-en-chef de la division de l'armée du Caucase, qui opère aujourd'hui contre les montagnards. La défaite des troupes russes, dont il a été parlé, a eu lieu au commencement de juin, dans l'un des nombreux défilés du Daghestan méridional. Nous avons perdu 40 officiers et 600 soldats. Le général Grabbe a pris aujourd'hui si bien ses mesures, qu'il y a lieu d'espérer que la plus grande partie des forces ennemies seront cernées sous peu par nos troupes.

D'après les dernières nouvelles du Caucase, les Russes ont perdu plus de 50 officiers et près de 2,000 hommes. La plus grande partie du bagage et un ou deux canons ont été conquis par les Lesghiens.

Des Frontières, 30 juillet. On sait que l'évêque de la Podlachie avait suivi l'exemple de l'archevêque de Posen, que là-dessus il avait été enlevé à son diocèse et renfermé dans un couvent. Le gouvernement russe avait rendu impossible toute relation entre le clergé catholique et son chef; toutefois, il est arrivé, il y a peu de temps, du pape au chapitre de la Podlachie, pour l'évêque, un bref qui lui a été solennellement remis dans sa prison. Ce bref lui conseille de résigner son siège épiscopal; il a suivi ce conseil, et quittera, paraît-il, le territoire russe. (*Gaz. Univ.* d'Augsbourg.)

SUÈDE ET NORVÈGE. — STOCKHOLM, 5 août. Le capitaine-lieutenant de la marine royale, A. G. Oxehufwud, a obtenu, sur sa demande, démission du service de Suède. On sait qu'il partit d'ici avec un certain nombre d'élèves de la marine, pour faire un voyage de circumnavigation, mais que, étant à Buénos-Ayres, il trouva bon de vendre son bâtiment au président Rosas et de renvoyer les jeunes élèves en Suède. Cet officier aurait fait à Buénos-Ayres un riche mariage.

DANEMARCK. — COPENHAGUE, 8 août. Avant-hier au soir, entre neuf et dix heures, une frégate et une corvette russes ont jeté l'ancre sur cette rade. Hier à midi, le grand-duc Constantin de Russie a débarqué et est retourné à bord vers trois heures. Entre quatre et cinq heures, les bâtimens ont mis à la voile pour Cronstadt.

HESSE-ELECTORALE. — CASSEL, 11 août. Hier a eu lieu la neuvième élection d'un premier bourgmestre. On s'est décidé à élire à vie. Le choix est tombé sur le conseiller supérieur de tribunal Arnold, qui a été élu par 29 voix contre 20. On ignore si M. Arnold acceptera, ou bien si le souverain sanctionnera l'élection. Il serait bien désirable que cette affaire si importante pour la ville, fût enfin réglée.

ANGLETERRE. — LONDRES, 13 août. Le *Standard* annonce, à son tour, l'importante nouvelle du réglement de la question des frontières, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, mais, dit-il, les détails n'en sont pas encore connus officiellement. Voici quel serait, d'après le *New-York Herald*, le résultat des négociations :

« La ligne frontière des Etats-Unis commence au principal lac de la rivière Ste.-Croix, court directement au nord vers Mars Hill, et remonte également au nord jusqu'à la rivière St.-John, à un point, à quelques milles au-delà des grandes cataractes (*Great Falls*). La ligne suit le cours de la rivière St.-John, jusqu'au confluent de la rivière St.-François. Elle remonte le St.-François jusqu'à l'endroit où le lac supérieur se décharge au midi, dans le St.-François. Telle est la ligne la plus septentrionale. Elle se dirige en ligne directe au sud-ouest et au sud, pendant l'espace de 100 milles, à 25 pieds de distance de la base des montagnes bordant la rivière St.-Laurent, jusqu'à ce qu'elle atteigne la branche nord-ouest de la rivière St.-John. Puis elle se porte au sud, pendant l'espace de 30 milles, jusqu'à ce qu'elle arrive à l'embranchement sud-ouest de la rivière St.-Jean; après cela elle suit le cours de cet embranchement jusqu'à sa source dans les montagnes, près de la source des rivières Penobscot et Matgarmette, et se termine exactement au point où devaient finir au sud-ouest les trois lignes tracées dans le temps par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le roi des Pays-Bas.

» Bref, la ligne diffère à peine d'un mile, de côté et d'autre, de celle tracée par le roi des Pays-Bas. L'étendue de pays que nous avons cédée sur la frontière nord-est du Maine, est précieuse pour l'Angleterre, car elle fortifie sa position militaire et ne nous est d'aucune importance.

» Le gouvernement général remboursera à l'état du Maine, les dépenses qu'il a faites pour défendre le territoire contesté, et Massachusetts recevra des Etats-Unis, une somme de 150,000 dollars, pour la portion de terrain qui doit être cédée.

» Nous obtenons Rouse's Point, sur le lac Champlain, et la navigation du St.-John au-dessous des cataractes; mais comme nous n'y avons pas accès au-dessus des cataractes, la libre navigation de cette rivière, dans cet état de choses, est de peu de valeur.

» Lord Ashburton, M. Webster, et les commissaires de Massachusetts, se sont tous ralliés à cet arrangement. Les commissaires du Maine n'ont cédé que partiellement; ils désirent échapper à toute responsabilité, et aimeraient qu'une décision à l'égard du traité conclu, fût prise par le Sénat des Etats-Unis.

» Les *Locofocos* sont opposés à ce traité; nous verrons dans peu de jours, si c'est par esprit de parti, ou par des motifs patriotiques. »

Le *National Intelligencer*, regardé comme ayant un caractère officiel, dit que les commissaires de l'état du Maine se sont ralliés à l'arrangement dont il vient d'être question. Cette nouvelle est donnée dans un sens absolu.

— Quelques troubles ont eu lieu, le 12 juillet, à Saint-John (Nouveau-Brunswick), causé par un acte d'intolérance en matière de religion. Ces troubles, dont les fauteurs ont été arrêtés, ont été facilement réprimés.

— Dans la joute parlementaire qui a eu lieu, dans la séance du 10 de la Chambre des Communes, entre lord Palmerston et sir Robert Peel, et où la politique des *whigs* et celle des *tories* ont été successivement passées en revue, et tour-à-tour condamnées ou exaltées, un fait important à constater, puisqu'il se déduit des paroles mêmes de sir Robert Peel, c'est le jugement qu'on porte à Londres, aujourd'hui que les effervescences de 1840 se sont apaisées, de ce traité du 15 juillet qui a troublé les bonnes relations de l'Angleterre et de la France, et des conséquences politiques qui en sont résultées. Ce ministre ne croit pas, et c'est un des passages les plus curieux de son discours, que cette affaire d'Orient, à laquelle lord Palmerston a sacrifié l'alliance française, valût ce qu'elle a coûté à l'Angleterre, et il a parlé avec une amère ironie de cette prétendue restauration de l'Empire Ottoman, qui n'a restauré l'anarchie qu'avec un simulacre d'empire. C'est peut-être contrairement aux intérêts publics que sir Robert Peel est entré dans des détails qu'il aurait dû réserver, mais il le devait pour l'honneur du cabinet.

SUISSE. — BERNE, 6 août. M. le duc de Raguse séjourne depuis quelque temps dans le canton de Vaud; et il y a actuellement à Fribourg un si grand nombre de légitimistes et la haute volée qu'on se croyait au faubourg St.-Germain.

FRANCE. — PARIS, le 15 août. A l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans, 40,000 francs sont destinés à retirer des effets engagés par de pauvres familles au Mont-de-Piété. Cette somme sera répartie, dans cette vue, entre les douze arrondissemens de Paris et les deux arrondissemens ruraux.

— M. de Cambis, candidat conservateur, a été nommé député à Avignon, en remplacement de M. de Montfaucon, décédé.

— La Diète fédérale a confirmé dans ses fonctions, pour une année, M. de Tschan, chargé-d'affaires de Suisse à Paris.

— Un journal de l'opposition avait prétendu qu'à la première séance de la commission pour l'examen du projet de loi sur la régence, M. Dupin voulait présenter un rapport tout préparé à ses collègues. Le *Messager* dément cette assertion qui n'a aucun fondement. Après trois séances consacrées à l'examen et à la discussion, M. Dupin s'est alors occupé de la rédaction de son rapport. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité par la commission, et il sera lu le 16 en séance publique. On croit savoir qu'un amendement sera présenté par un membre de l'opposition constitutionnelle, pour restreindre à la durée du règne qui suivra celui de Louis-Philippe la mise en vigueur de la loi sur laquelle les Chambres vont délibérer. Cette rédaction aurait l'avantage de faire cesser toute équivoque; tous ceux qui veulent que les lois soient l'expression de la pensée publique, s'empresseraient de la voter.

— Le discours de sir Robert Peel dans une des dernières séances du Parlement, où il exprime les intentions les plus amicales envers la France, a généralement produit à Paris une impression favorable. On a trouvé que le ministre anglais avait exprimé avec une convenance parfaite la part que l'Angleterre avait prise dans la déplorable catastrophe du 31 juillet. Au sujet du discours de lord Palmerston, les journaux radicaux et légitimistes n'ont pas manqué, de faire remarquer qu'en parlant des traités relatifs au droit de visite, lord Palmerston avait laissé échapper cet aveu que si les nations de l'Europe s'entendaient toutes sur ce point, les avantages qui en résulteraient, seraient d'une immense importance pour le commerce en général et surtout pour celui de l'Angleterre.

— On écrit de Tanger, 11 juillet, au *Toulonnais :*

« Les causes qui ont fait diriger la division Turpin sur les côtes du Maroc paraissent terminées par l'éloignement d'Abd-el Kader, auquel l'empereur a contribué en partie en supprimant non-seulement les secours qu'il lui donnait, mais aussi en s'emparant des armes et des munitions que les agens de l'Emir avaient achetées et réunies à Fez,

» Ce résultat est dû à la présence de notre division sur les côtes du Maroc, qui a agi plus puissamment sur l'esprit de l'empereur que les démonstrations militaires du général Bedeau.

» On assure qu'en quittant la frontière, Abd-el-Kader a écrit à l'empereur une lettre de reproches et même de menaces. Si la fortune ne me sourit pas, aurait-il dit, je reviendrai dans le Maroc et je verrai ce que j'aurai à faire. On dit qu'il a l'ambition de monter sur le trône de Maroc.

» Il est sûr qu'un grand nombre de tribus lui sont déjà dévouées, soit qu'elles le considèrent comme un saint, soit qu'elles espèrent trouver dans un mouvement quelconque l'occasion de se dispenser de payer l'impôt à l'empereur. Que fera la France dans un pareil conflit? »

— Le consul anglais à Tanger s'est rendu, ces jours derniers, à la résidence de l'empereur, dans le but d'en obtenir audience. La nouvelle de ce voyage a mis en émoi tous les diplomates résidant à Tanger. On parle d'un traité de commerce avec l'Angleterre, et même d'une cession en faveur de cette puissance d'une partie de l'empire de Maroc. De ces bruits naît peut-être la nécessité de prolonger la présence de la division turque sur les côtes du Maroc.

VARIÉTÉS.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Depuis un mois, Mme Siraupin avait envie d'un chapeau neuf : monsieur n'avait pas dit non, mais il avait mis pour condition de l'achat, qu'il accompagnerait madame son épouse chez la modiste, et qu'il présiderait aux choix de la forme, de l'étoffe et de la couleur du chapeau désiré.

Madame avait bien fait observer qu'un homme n'entend rien à ces choses-là... Monsieur avait répondu qu'un homme de goût s'entend à toutes choses, et qu'une femme devait toujours s'estimer heureuse d'être guidée dans sa toilette par un homme de goût.

Mme. Siraupin n'avait pas répliqué, sachant bien que les répliques avec M. Siraupin entraînaient d'interminables discussions et démonstrations, au bout desquelles monsieur son mari s'irritait de voir qu'il n'avait convaincu personne.

Elle laissa dire: C'est la diplomatie des femmes.

Puis, pendant que le mari se félicitait d'avoir une femme si docile, elle sortit sans bruit et courut chez sa modiste.

Trois jours après, Mlle Juliette la modiste, se présentait avec un carton contenant un chapeau neuf commandé par Mme Siraupin.

M. Siraupin était là: il se contenta d'abord de lancer un oblique regard à madame, puis il dit: Voyons le chapeau.

Le chapeau fut tiré du carton et coquettement étalé sur le poing de Mlle Juliette, qui le tourna et le retourna pour en faire admirer toutes les grâces.

Le chapeau était vert et affectait au suprême degré cette forme d'éteignoir, cette horrible pente en gouttière, adoptées cette année par le mauvais goût de nos coquettes des quartiers Saint-Georges, Bourdaloue et Ollivier!

Mme Siraupin s'extasia dans un ravissement d'admiration.

M. Siraupin fronça le sourcil. «Ce chapeau est tout bonnement impossible, dit-il, avec un calme effrayant de résolution; tu l'as commandé sans me consulter, je savais que tu ferais une étourderie. — Comment! une étourderie! qu'a donc ce chapeau? dit l'épouse impatientée. — Ce qu'il a? D'abord il est vert. — C'est mon goût. — Ensuite il a une forme odieuse. — C'est la mode. — Enfin il est trop jeune pour toi. — Il me plait ainsi. — Et à moi, il ne me plaît pas. — Mais c'est moi qui m'en coifferai, et non pas vous. — Mais c'est moi qui vous aurai à mon bras quand vous en serez coiffée. — Eh bien! Monsieur? — Eh bien! Madame, je ne veux pas avoir l'air de conduire un lézard ou un capucin de cartes... Et c'est à ces deux êtres-là, que par la couleur et par la forme de votre coiffure, vous aurez le malheur de ressembler. — Vous ne savez ce que vous dites. — Je le sais si bien, Madame, que je ne paierai pas ce chapeau. — Vous ne le paierez pas? — Non. — C'est ce que nous verrons; Mademoiselle Juliette, laissez le chapeau, et allez-vous-en. — Mademoiselle Juliette, emportez ce chapeau. — Ne l'emportez pas. — Je vous l'ordonne. — Je vous le défends.

Mlle Juliette, comme femme et comme marchande, obéit à la femme et sortit, sachant bien que le chapeau lui serait payé tôt ou tard. Mais M. Siraupin, irrité de voir ses avis et son goût et ses ordres méconnus, saisit le pauvre chapeau vert, et suivit Mlle Juliette jusqu'au bas de l'escalier, en criant: « Mademoiselle, emportez ce chapeau, reprenez ce chapeau. » Mlle Juliette légère comme une gazelle, franchit la porte et s'enfuit rapidement le long de la rue. M. Siraupin, le chapeau sur le poing, suivit obstinément la modiste, en criant d'une voix de plus en plus courroucée : « Allez-vous reprendre ce chapeau, voulez-vous reprendre ce chapeau, corbleu! »

Les passans, les voisins, les gamins commençaient à s'ag-

glomérer derrière M. Siraupin; l'obstination de la modiste, le ridicule de sa situation, l'impossibilité d'une retraite honorable, portèrent le coupable rentier hors des limites d'un honnête courroux; il s'oublia au point d'adresser à la jolie modiste, qui, de son petit pied, fuyait, fuyait devant lui, des mots injurieux, des épithètes blessantes, qui ne cessèrent que lorsque Mlle Juliette fut rentrée dans son magasin, et que, d'un coup de canne, M. Siraupin eut brisé une glace de la devanture.

Cette scène a donné naissance à un procès correctionnel. Mlle Juliette, d'accord peut-être avec Mme Siraupin, qui voudrait faire essuyer une utile leçon à Monsieur son mari, a porté plainte en injures publiques et en dommages à la propriété d'autrui, contre M. Siraupin. Elle demande 500 fr. à titre de dommages-intérêts.

Mlle Juliette raconte d'une petite voix douce, qui touche parfois des inflexions malicieuses, les travers, les entêtemens, les manies de ce pauvre M. Siraupin.

L'épouse appuie le récit de la modiste.

M. Siraupin développe longuement sa thèse contre les chapeaux verts, à forme conique...

Le tribunal le condamne impitoyablement à 25 fr. d'amende et 150 fr. de dommages-intérêts.

Ah! dit-il, on contestait mes raisons pour détester les chapeaux verts en gouttières... A présent, du moins, j'aurai acquis le droit de les haïr jusqu'à la mort!

Et vous espériez, Mme Siraupin, avoir corrigé votre mari!!!

(*Droit.*)

Le vol a la fausse monnaie. — Le 15 avril dernier, à Clermont Ferrand, sur les sept heures du soir, un monsieur entre les deux âges, à l'air respectable, se présentait au domicile de Mme Perrin, rentière, et demandait à lui parler. Ce monsieur était vêtu avec une sorte de recherche. Une chaîne d'or et des épingles de prix brillaient sur sa poitrine; à ses doigts, des bagues en diamans. Il portait des besicles d'argent, et le ruban de la Légion-d'Honneur ornait sa boutonnière.

Après les premières civilités, l'étranger ôte ses besicles, se mouche, offre à Mme Perrin une prise de tabac, et lui dit d'un air paternel: «Vous avez été dénoncée au procureur du roi comme ayant mis en circulation des pièces de cinq francs fausses.»

Mme Perrin: Mais c'est une infamie, monsieur! je suis incapable...

L'étranger, continuant: Toute dénégation ne pourrait qu'être inutile et même compromettante pour vous. Nous savons que votre domestique donne fréquemment aux marchands des écus reconnus faux. Dans votre intérêt, je vous engage à me dire franchement d'où vous sont provenues ces pièces fabriquées; n'êtes-vous pas rentière, madame?

Mme Perrin: Oui, Monsieur.

L'étranger: Quelles sont les personnes qui vous paient vos rentes? Y a-t-il long-temps que vous en avez touché les derniers termes?

Mme Perrin: Mes rentes sont peu considérables; c'est un M. Tournade, percepteur à Rochefort, qui est mon principal débiteur. Il y a peu de temps que j'ai reçu de lui 400 francs, montant d'un terme échu.

L'étranger: Fort bien. Vous saurez que ce fonctionnaire vient de faire son versement, et que nous avons saisi pour 1,000 francs d'écus faux. Ainsi la somme que vous avez reçue en contient très-certainement. Veuillez me la montrer sur-le-champ; je suis inspecteur des monnaies, et, en cette qualité, j'ai été chargé par M. le procureur du Roi de faire une perquisition. Vous devez vous féliciter des égards qu'a pour vous ce magistrat, car il pouvait me faire assister de la police et de la gendarmerie.

A ces mots, Mme Perrin, tout émue, ouvre machinalement son secrétaire. L'inspecteur approche; il y prend lui-même un sac d'argent et en verse le contenu sur la tablette. Il ouvre ensuite successivement tous les tiroirs du secrétaire, prend dans l'un une petite boîte, l'ouvre en demandant ce qu'elle contient, et voyant que ce sont des bijoux: «Puisque ce n'est pas de l'argent, ça ne me regarde pas,» dit-il en remettant la boîte à sa place, mais sans fermer entièrement le tiroir. Puis la conversation s'engage. Cet étranger était si aimable, il savait si bien dire les mots qui plaisaient à Mme Perrin, lui rappeler les circonstances à l'avantage de sa famille, que Mme Perrin, qui, comme tous les vieillards, aimaient à parler du passé, sans se méfier d'une connaissance aussi intime et aussi subite, aurait volontiers passé la journée près de M. l'inspecteur.

Ce dernier, tout en causant, avait souvent offert du tabac à Mme Perrin, et cette dame se récriait chaque fois sur ce que le tabac de M. l'inspecteur était bien fort.

— C'est justement le meilleur, disait-il; c'est celui que la régie réserve pour nous autres fonctionnaires.

L'heure était avancée, l'inspecteur se lève, et annonce à Mme Perrin qu'il sera obligé d'emporter chez lui le sac d'argent pour continuer sa vérification, étant dans l'impossibilité de la terminer séance tenante. Comme Mme Perrin paraissait hésiter à consentir à ce déplacement: «J'ai chez moi plus de 30,000 fr. à vérifier, dit-il, je serai obligé de passer la nuit à ce travail; mais soyez sans inquiétude, vos fonds vous seront remis demain; seulement, il y manquera les écus faux que nous devons saisir, et dont la valeur vous sera remboursée par M. Tournade.»

En parlant ainsi, l'inspecteur liait tranquillement le sac et l'agençait ensuite avec précaution dans sa poche. Cela fait, il prie Mme Perrin de vouloir bien lui prêter un parapluie et le faire accompagner jusqu'à son domicile. En sortant, il réitère sa promesse de rapporter l'argent le lendemain. Il était plus de minuit lorsque la domestique Marie rentra. Cette fille reçut fort mal les observations de sa maîtresse, et lui dit de ne plus désormais compter sur ses services, parce qu'elle s'était placée chez le monsieur qu'elle venait d'accompagner. Quoique étonnée d'une pareille nouvelle, fatiguée, et ayant, comme elle l'a dit depuis, les idées renversées par l'effet du tabac qu'elle avait pris, Mme Perrin se couche sans demander d'autres explications.

Le lendemain elle s'aperçoit que la boîte dans laquelle étaient ses bijoux a disparu. Elle veut aller porter sa plainte à la police; la fille Marie l'en dissuade: l'inspecteur est, dit-elle, un homme des plus honorables; Marie le connaît; elle l'a vu à Nevers pendant qu'elle y habitait.

Deux jours se passent sans revoir l'inspecteur. Mme Perrin, convaincue enfin qu'elle a été la dupe d'un escroc, va prévenir la police; c'est en vain que Marie fit de nouveaux efforts pour l'en empêcher. Quel intérêt donc avait la fille Marie à ce que Mme Perrin gardât le silence? C'est ce que l'instruction s'est chargée d'apprendre. Marie avait un grand intérêt à ce que Mme Perrin se tût, car on arriva bientôt à la preuve qu'elle avait pris une part active à l'escroquerie dont Mme Perrin avait été victime.

On n'a pu mettre la main sur le faux inspecteur, prévenu à temps par sa complice, la fille Marie; mais cette dernière fut arrêtée et est amenée sur les bancs de la police correctionnelle de Clermont-Ferrand. Aux questions du président, elle déclara se nommer Marie, dite *Caducine*, fille naturelle, née à l'hospice de Clermont.

En présence des charges qui pesaient sur elle, l'accusée se renferme dans un système complet de dénégations; mais, par suite de nombreux témoignages, sa culpabilité n'a pas paru douteuse. En conséquence, le tribunal l'a condamnée à treize mois de prison.

Marie Capucine, en entendant prononcer sa condamnation, n'a manifesté aucune émotion.

(*Gaz. des Tribunaux.*)

ANNONCES.

4677. Le fugitif **Rodolph Wachinger**, accusé de complicité dans l'assassinat commis, le 29 Juin 1840, sur la personne de l'opticien **Étienne Brand** de Jessen, vient d'être arrêté à Stuttgardt. En conséquence, il n'y a plus lieu à donner suite aux lettres de réquisition que nous avons fait publier sous les dates du 6 Septembre 1840, 28 Février et 7 Mai 1841.

Eilenbourg, le 18 Juillet 1842.

Le Tribunal Inquisitorial prussien,
Signé, **Redlich.**

Mr S. N. DENTZ,

Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 21 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 27 de ce mois. Il descendra à l'hôtel dit ***Toelast***, sur le *Kleine Groenmarkt*.

MESSAGERIES-JUMELLES-BELGES-FRANÇAISES.

Entreprise Briard-Toulouse et Comp.

SERVICE DIRECT DE BRUXELLES A PARIS,

EN 22 HEURES.

DÉPARTS TOUS LES JOURS PAR LE CONVOI DU CHEMIN DE FER,

à 10 Heures du Matin.

Correspondances avec toute la Belgique, la Hollande et l'Allemagne et avec toute la France.

Principaux Bureaux:

Bruxelles, rue de l'Hôpital No 17; Paris, rue du Bouloy Nos 7 et 9.

S'adresser pour renseignemens dans tous les Bureaux des Messageries de Ve *Briard & Comp.* en Belgique. 4657

VENTE DU BATEAU A VAPEUR
LE PRINCE PHILIPPE.

Il sera procédé le 3 octobre 1842 à midi, par le receveur des domaines à Anvers, et sous la présidence du directeur de l'enregistrement, des domaines, eaux et forêts soussigné, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville à Anvers, à la vente publique du bateau à vapeur le *Prince Philippe*, avec *tout son Inventaire*, tel qu'il est détaillé dans celui qui sera annexé au cahier des charges de la vente.

Ce bateau construit en bois de chêne et sous hangar, en 1839, avec les meilleurs matériaux, pour le service du passage d'eau d'Anvers à la tête de Flandre, et n'ayant pas été mis en activité, a les dimensions suivantes:

Longueur de tête en tête extérieurement	86 pieds anglais.
Largeur en dehors des bordages au maître couple	21. 10 id.
Largeur extrême au garde corps	30. 9 id.
Idem en dehors des défenses des caisses de roue	38. 9 id.
Tirant d'eau moyen	4. 5 id.

Ce bateau est mu par deux machines à haute pression sans détente ni condensation, d'une force collective de 70 chevaux, construites dans les ateliers de la société dite du Renard à Bruxelles.

Diamètre des cylindres	20 pouces anglais.
Courses des pistons	5 pieds et demie.
Révolution par minute	26 id.

Trois chaudières en fer battu, communiquant avec un réservoir à vapeur commun et à tubes de circulation (système de locomotives):

Diamètre des chaudières	5 pds ang.
Longueur totale	78 id.
Id. de la partie renfermant le foyer	8 id.
Id. de celle traversée par les tubes	10 id.
Capacité de chaque chaudière	7,200 litres.

Pression ordinaire, *maxima*, suivant la déclaration du constructeur, deux atmosphères et demie.

Les chaudières sont munies de toutes les soupapes, niveaux d'eau et tubes prescrits par les lois et règlemens en vigueur.

Les chaudières sont alimentées au moyen d'une petite machine à vapeur, de la force de deux chevaux, fonctionnant par la vapeur de la chaudière du centre et mettant en mouvement quatre pompes aspirantes.

Les roues à aubes ont 16 pieds de diamètre.

Le bateau mis en vente se trouve actuellement dans le grand bassin d'Anvers.

Pour aller à bord du bateau, l'on devra être muni d'un billet d'admission délivré par le receveur susdit.

Indépendamment des autres conditions, cette vente, qui ne sera définitive qu'après l'approbation de monsieur le ministre des finances, aura lieu au comptant, ou, si l'acquéreur le préfère, le paiement pourra être fait en trois termes, en fournissant deux bonnes et solvables cautions, au gré du receveur prérappelé; savoir: un tiers dans les cinq jours après que l'acquéreur aura été informé de l'approbation de la vente, le 2e tiers dans les six mois, et le 3e et dernier tiers à l'expiration de l'année après ladite époque. Si l'acquéreur fait usage de ladite faculté, il devra payer un intérêt à raison de 5 pCt. par an sur les sommes restant dues.

Il sera dû en outre, 10 % sur le prix principal pour tous frais de la vente, payables immédiatement après que l'approbation aura été portée à la connaissance de l'acquéreur.

Le cahier des charges et conditions de ladite vente est déposé à l'inspection des amateurs au bureau des Domaines à Anvers, rue des Juifs, no 1369.

Anvers, le 5 août 1842.

Le Directeur de l'Enregistrement, des Domaines, Eaux et Forêts.

(4676) DEFFONSECA.

HOTEL DU PARC,

Place-Verte, à Anvers, vis-à-Vis la Cathédrale.

LOUIS DELAPRÉ, fils et successeur du propriétaire de cet établissement, a l'honneur de faire connaître que son Hôtel vient d'être complètement restauré et monté sur un pied qui lui fait espérer mériter le bienveillant patronage des personnes qui visiteront Anvers.

Un établissement de Bains des plus comfortables se trouve dans l'Hôtel. On y parle les langues étrangères. 4625

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
le Lundi 29 Août 1842, à midi.

On fait savoir que le Lundi 29 Août 1842, il sera procédé à la vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur du **Bateau à Vapeur en Fer *CORSAIRE ROUGE*,** de la force de 90 chevaux, machines françaises de A. Pauwels de Paris, à haute pression, en excellent état de navigation et construit pour le transport des passagers ou pour le remorquage.

Ledit bateau est présentement amarré au Port de Deutz vis-à-vis de Cologne, où on peut le visiter.

CONDITIONS DE LA VENTE.

1o La vente se fera sur le bateau aux jour et heure ci-dessus indiqués.

2o Le prix en sera payé comptant.

3o L'adjudication aura à payer 5 pCt. en sus du prix d'adjudication pour frais de vente.

4o Le bateau et ses accessoires seront livrés tels qu'ils se comportent.

5o Le bateau étant sous les plombs de la Douane de Prusse, l'adjudicataire reste chargé des démarches et frais pour sa mise en exercice. 467[illegible]

GOUTTE.

L'accès le plus violent est enlevé en 24 heures par

quelques Pilules de Lartigues

avec autant de certitude que les FIÈVRES INTERMITTENTES sont guéries par le SULFATE DE QUININE. Dépôts chez MM. les pharmaciens ci-après: Amsterdam, Kluitenaar, *Kalverstraat*; Breda, Van den Goorbergh, Ker[illegible] La Haye, Stolker; Maastricht, Gressier; Rotterdam, E. van Santen Kolff. 4586.

LEBAUBE,

Restaurateur et Marchand de Comestibles,

Marché-aux-Herbes, à La Haye,

a l'honneur de prévenir le public que son Restaurant continue à être ouvert et à toute heure. On peut s'y procurer à dîner, à tant par couvert ou à la carte. On y trouvera également tous les soirs à souper, ou à collationner. Il entreprend toujours les grands et petits dîners pour la ville, ainsi que tous les mets de la Cuisine française Ses vins sont de première qualité et à juste prix. 467[illegible]

VÉSICATOIRES CAUTÈRES

Papier d'Albespeyres,

seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Bréda, Goorberg; Groningue, P. [illegible] van Wemeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Leide, O. A. van T[illegible] Dordrecht, van Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Mar[illegible] Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. O[illegible]mans; Gorkum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

F. MINER,

Doreur, rue dite *Molenstraat*, N° 346,

en cette résidence, a l'honneur d'annoncer qu'il entreprend tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier. Les objets qu'il a déjà été mis à même de confectionner, témoignent du fini de son travail. Il se recommande à la bienveillance de toutes les personnes qui auraient quelque dorure à faire exécuter. 4670

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 16 Août.

		Int.	Cours du 15 Août.	Ouvert.	Fer[illegible]
Pays-Bas.	Dette active	5	$101\frac{7}{16}$	$101\frac{7}{16}$	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	$52\frac{9}{16}$	52[illegible]
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	$94\frac{3}{8}$	$94\frac{3}{8}$	94[illegible]
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	$77\frac{7}{16}$	[illegible]
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$144\frac{5}{8}$	$143\frac{5}{8}$	[illegible]
	Dito nouvelle	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	[illegible]
	Dito des Indes	5	—	$99\frac{3}{8}$	[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{3}{4}$	[illegible]
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$106\frac{1}{4}$	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	71	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$98\frac{1}{2}$	—
	Emprunt de 1840	4	—	$89\frac{15}{16}$	[illegible]
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	$17\frac{1}{4}$	$17\frac{3}{16}$	17[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse de Vienne du 9 Août. (1)

Métalliques	5	$108\frac{15}{16}$
Dito	4	$101\frac{3}{4}$
Dito	3	$76\frac{1}{4}$
Lots de 1834		$692\frac{1}{2}$
Actions de la Banque		—

(1) La Bourse d'hier, datée du 10, était celle du 8.

Bourse d'Anvers du 16 Août.

Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouins	6	$17\frac{1}{4}$
Dette différée, ancien		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		26

Cours après la Bourse ($2\frac{1}{4}$ heures)

Ardouin $17\frac{1}{4}$.

Idem Primes.

LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lebenberg**, *Assendelftstraat*.

Dépôt-général: chez MM. SCHOONEVELD & FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.